

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DU 1045 Dénomination rue Cesária Évora (19e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs ;

Considérant l'acquisition par la Ville de Paris des parcelles cadastrées 19BR50, 19BS32, du volume 1 défini sur les parcelles cadastrées 19BR49 et 19BS38, des volumes 5, 8, 11, 13 définis sur les parcelles cadastrées 19BO26, 19BO27, 19BO28, 19BR51, 19BR52, 19BS34 et 19BS35 ;

Vu le projet en délibération , en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer la dénomination "rue Cesária Évora" à la voie identifiée par l'indicatif EP/19, intégrant la voie EQ/19, et aménagée dans le secteur Macdonald, dans le 19e arrondissement ;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement, en date du 10 juin 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination "rue Cesária Évora" est attribuée à la voie EP/19, destinée à devenir publique. Elle commencera au numéro 141, boulevard Macdonald et finira au numéro 219, boulevard Macdonald, à Paris 19e.

Article 2 : Il est dérogé à la délibération du Conseil Municipal, en date du 23 décembre 1932, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938, portant nouvelle réglementation relative à la dénomination des voies de Paris.

